

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.11.01 Convocation du 15.11.2001

Compte rendu affiché le 26 novembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : POSTE AGENT de

DEVELOPPEMENT CONTRAT VILLE

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. CHRETIN, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BELLOT, BOUREZG.

Absents représentés : M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme WYMAN - Mme LABASOR par Mlle MILLET.

Absents excusés : Mme BERRA, M. FERNANDES.

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel explique que le contrat de l'agent de développement -contrat de ville- est arrivé à expiration le 31 octobre 2001.

Elle indique qu'un nouveau profil de poste a été défini pour adapter aux nouveaux besoins de la commune les missions qu'aura à assumer l'agent retenu.

Elle invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement par contrat de droit public de cet agent. Les caractéristiques principales du contrat sont les suivantes :

- ✓ Contrat à durée déterminée de 3 ans.
- ✓ Rémunération : IB 501 IM 431 soit 22 547 € brut par an
 - ✓ Période d'essai : 3 mois
 - ✓ Date d'embauche : 01.01.2002

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26.01.1984,
- Vu le décret 88-147 du 15.02.1988 relatif aux emplois non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la déclaration de vacance de poste,
- Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent occupant les fonctions d'agent de développement dans le cadre de la Politique de la Ville suivies par la Commune de Neuville-sur-Saône,

↳

- Décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2002, un poste d'agent de développement contrat de ville,
- Précise que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues par le décret cité ci-dessus,
- Indique que les missions principales liées à l'emploi sont les suivantes :
 - ✓ Développement, gestion et évaluation des actions mises en place dans le cadre des projets de quartiers et de la gestion sociale de proximité
 - ✓ Suivi technique et administratif de ces projets
 - ✓ Accompagnement et suivi des groupes de jeunes et adultes dans leurs projets associatifs
 - ✓ Médiation entre les habitants des quartiers de l'Echo et de la Source et les partenaires du Contrat de Ville
- Fixe les caractéristiques suivantes du contrat :
 - ✓ Niveau du second cycle de l'enseignement supérieur
 - ✓ Rémunération fixée par comparaison avec l'IB 501 IM 431 de la Fonction Publique Territoriale,
 - ✓ Durée 3 ans - Renouvelable expressément,
- Précise que le montant de la rémunération de cet emploi est prévue à l'article 64131 fonction 42 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 novembre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 6 décembre 2001
- de la publication le 7 décembre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 6 décembre 2001